



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 564-2021/BAPS/DDDT

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p. i.	1
DDDT	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique agricole provinciale (DISPPAP) ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 7 juillet 2021 ;

Vu le rapport n° 61613-2021/2-ACTS/DDDT du 2 juillet 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JUILLET 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 :

Les annexes 2 et 8 de la délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 susvisée sont remplacées par les annexes 2 et 8 annexées à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.